



Commission des Finances et du Budget

Procès-verbal de la réunion du 19 février 2016

Ordre du jour :

1. Approbation des projets de procès-verbal de la réunion du 12 janvier 2016 et de la réunion jointe du 2 février 2016
2. Echange de vues au sujet du reclassement des veuves / veufs de la classe d'impôts 2 dans la classe d'impôts 1A (suite au débat public tenu le 2 février 2016)
3. Divers

*

Présents : Mme Diane Adehm remplaçant M. Michel Wolter, M. André Bauler, M. Eugène Berger, M. Alex Bodry, M. Mars Di Bartolomeo remplaçant M. Claude Haagen, M. Franz Fayot, M. Gusty Graas remplaçant Mme Joëlle Elvinger, M. Henri Kox, Mme Viviane Loschetter, M. Laurent Mosar, M. Roy Reding, M. Gilles Roth, M. Marc Spautz, M. Claude Wiseler

M. Pierre Gramegna, Ministre des Finances
M. Guy Heintz, Directeur de l'Administration des contributions directes
Mme Caroline Guezennec, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Joëlle Elvinger, M. Gast Gibéryen, M. Claude Haagen, M. Michel Wolter

*

Présidence : M. Eugène Berger, Président de la Commission

*

1. **Approbation des projets de procès-verbal de la réunion du 12 janvier 2016 et de la réunion jointe du 2 février 2016**

Les projets de procès-verbal sont approuvés.

2. **Echange de vues au sujet du reclassement des veuves / veufs de la classe d'impôts 2 dans la classe d'impôts 1A (suite au débat public tenu le 2**

février 2016)

A l'issue du débat public du 2 février 2016, la Commission des Pétitions et la Commission des Finances et du Budget avaient convenu que cette dernière tiendrait une réunion pour analyser la situation décrite par les pétitionnaires.

Après avoir émis quelques critiques à l'égard de l'instrument du débat public en général, le Ministre des Finances apporte les explications suivantes :

- Sur base des informations fournies par les pétitionnaires, le ministère des Finances a pris conscience de la possibilité de la survenue de situations difficiles (Härtefälle) découlant du passage de la classe d'impôts 2 à la classe 1A des veuves et veufs. Le ministère et ses administrations examinent à l'heure actuelle les différentes situations susceptibles de se produire à la suite de ce reclassement.
- Le cas des veuves et veufs ayant des personnes à charge sera également analysé plus en détail afin qu'il puisse être tenu compte de cette charge à l'avenir.
- L'inclusion des pensions d'orphelin dans le revenu imposé d'une veuve ou d'un veuf sera également soumise à examen.
- Une révision des frais de domesticité (3.600 euros par an) sera examinée, mais la complexité de cet élément (prise en compte de parents en maison de retraite ou en maison de soins, d'enfants à charge, etc.) ne permet pas à l'heure actuelle de fournir de pistes concrètes à ce sujet.
- Une modification du délai de 3 ans à la suite duquel survient le passage de la classe d'impôts 2 à la classe 1A n'est pas prévue.
- Finalement, la réforme fiscale prévue devrait engendrer un allègement de la charge fiscale des personnes privées, veuves et veufs y compris.

3. Divers

- Monsieur le Ministre informe les membres de la Commission de l'échange de vues qu'il a eu avec les membres de la mission du Fonds Monétaire International mercredi dernier.
- Il ajoute qu'au cours de la dernière réunion du conseil ECOFIN, la Commission européenne a présenté son paquet de mesures prises sur base des recommandations BEPS de l'OCDE. Il s'avère cependant qu'une partie des mesures découlent effectivement de ces recommandations, mais une autre partie non. Il y aura lieu de séparer les deux types de mesures.
- Il évoque finalement l'évolution plutôt positive du volet gouvernance de la zone euro par rapport aux pays hors zone euro des négociations en cours entre l'UE et la Grande-Bretagne. Il conclut que l'ensemble des Etats membres souhaitent que la Grande-Bretagne demeure membre de l'UE.

Luxembourg, le 24 février 2016

Le secrétaire-administrateur,
Caroline Guezennec

Le Président,
Eugène Berger